Les brèves d’Heol

1er trimestre 20201

Les travaux prioritaires pour économiser l’énergie

De manière générale, dans un projet de rénovation énergétique, les travaux qui vous feront faire le plus d’économies d’énergie sont les travaux d’isolation, notamment de la toiture. En effet, on estime qu’environ 30 % des déperditions de chaleur se font par la toiture, puis 25 % par les murs, 15 % par les fenêtres ou encore 10 % par les planchers bas. Si votre système de chauffage est ancien, il peut être judicieux de le remplacer par un appareil ayant un meilleur rendement comme une chaudière à condensation, une pompe à chaleur, un poêle à granulés ou un autre type de chauffage qu’il conviendra de définir en fonction de nombreux paramètres, comme la surface à chauffer, la typologie du logement, le système existant, vos habitudes d’occupation du logement ou encore l’accès aux énergies, comme le gaz de ville par exemple.

*L’agence locale de l’énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d’énergie. Plus d’infos au 02 98 15 18 08, sur* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org/) *et les réseaux sociaux.*

Tout savoir sur le poêle à granulés

Dans un projet de rénovation ou de construction, de plus en plus de Français optent pour le poêle à granulés en chauffage d’appoint ou chauffage principal. Le poêle à granulés présente de nombreux avantages puisque, contrairement à un poêle à bûches, il est programmable et permet de paramétrer une température de consigne ou des plages horaires de chauffe. Il est simple d’utilisation et permet jusqu’à 3 jours d’autonomie selon la capacité du réservoir et le régime de fonctionnement. Les granulés sont généralement conditionnés par sacs de 15 kilos et sont à ce jour l’un des combustibles les moins chers du marché (6,20 c€/Kwhpci en moyenne). Avant de faire votre choix, nous vous conseillons de voir un modèle en fonctionnement, le bruit de la vis sans fin et de la soufflerie peuvent constituer une gêne. Vous pouvez aussi soupeser les sacs pour constater par vous-même s’ils ne sont pas trop lourds à porter. Notez également qu’en cas de coupure d’électricité, le poêle à granulés ne sera pas utilisable.

*L’agence locale de l’énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d’énergie. Plus d’infos au 02 98 15 18 08, sur* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org/) *et les réseaux sociaux.*

Appareils de cuisson : réduire votre facture d’énergie

Dans un foyer moyen, on considère qu’environ 6,5 % des consommations d’énergie sont liées aux appareils de cuisson, un pourcentage conséquent que l’on peut facilement réduire grâce à quelques gestes simples : couvrir systématiquement les casseroles, utiliser des casseroles et poêles adaptées à la taille du foyer, profiter de l’inertie thermique en arrêtant le four quelques minutes avant la fin de la cuisson, etc.

Si vous devez renouveler vos équipements, privilégiez des appareils de classe A+ à A+++ en prenant en compte les besoins de votre foyer. En cas d’accès au gaz de ville, notez que cette énergie est plus de deux fois moins chère que l’électricité. Sinon, il est bon de savoir que des plaques à induction sont bien moins énergivores que les plaques vitrocéramiques. Il en est de même pour les fours à micro-ondes, qui consomment en moyenne 1500 watts contre 3000 watts pour des fours classiques.

*L’agence locale de l’énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d’énergie. Plus d’infos au 02 98 15 18 08, sur* [*www.heol-energies.org*](http://www.heol-energies.org/) *et les réseaux sociaux.*